



Diplôme d'État d'Aide-Soignant (En contrat d'apprentissage)

DEVENIR AIDE-SOIGNANT

L'**aide-soignant** réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins.

L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Public concerné

Candidats titulaires du BAC PRO ASSP ou SAPAT

Candidats en classe de Terminale de ces mêmes baccalauréats

⚠ pour les élèves en terminale, l'admission définitive est subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Le candidat doit avoir 17 ans minimum le jour de l'entrée en formation et moins de 25 ans pour le contrat d'apprentissage (ou 31 ans pour les contrats de professionnalisation et de formation continue).

Conditions d'accès à la formation

> Dossier d'inscription à retirer sur le site internet : www.lyceejdarc.org

Un concours est organisé tous les ans. Les épreuves de sélection comportent :

- une épreuve d'admissibilité sur dossier
- une épreuve orale d'admission.

La formation

Conditions d'entrée :

- Être reçu à l'épreuve d'admission
- Avoir trouvé un employeur

Déroulement :

- La formation dure 12 mois organisée en alternance (entreprise/CFA) en **cursus partiel** :
- Les BAC PRO ASSP devront valider les unités 2/3/5
- Les BAC PRO SAPAT devront valider les unités 2/3/5/6

Les stages sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- Service de court séjour : médecine
- Service de court séjour : chirurgie
- Service de moyen ou de long séjour : personnes âgées ou handicapées
- Service de santé mentale ou service de psychiatrie
- Secteur extra-hospitalier
- Structure optionnelle.